

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,**
- 2 - Budget Principal :**
 - Compte de gestion 2016,
 - Compte administratif 2016,
 - Tarifs 2017,
 - Subventions aux associations,
 - Vote des taux 2017,
 - Amortissement des subventions d'équipement versées,
 - Budget primitif 2017,
- 3 - Budget Assainissement :**
 - Compte de gestion 2016,
 - Compte administratif 2016,
 - Budget primitif 2017,
- 4 - Communauté de Communes,**
- 5 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :**
 - Finances,
 - Voirie, travaux, bâtiments,
 - Environnement, cimetière,
 - Affaires scolaires, culture,
 - Économies d'énergies,
 - Communication,
 - Elections,
 - Fêtes et cérémonies,
- 6 - *Informations et questions diverses.***

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux-mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h55), Alain BRIONNE, Tony CAMUS, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVÉAU, Élisabeth FOLLENFANT, Isabelle GUILLOT, Dominique GRASSIN, Lucie HERTEREAU, Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAUULT, Corinne PAUTONNIER, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusés : mesdames Véronique BOTTRAS (pouvoir à madame Géraldine LALANNE) et Sandra VELOT (pouvoir à monsieur Yves NIVAUULT).

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance monsieur Tony CAMUS ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte avec 16 membres présents, 18 votants.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons organisationnelles le procès-verbal ne leur a pas été transmis avant le jour même. Il propose que son approbation soit reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer jusqu'au prochain conseil municipal.

2 - Budget Principal

A - Compte de gestion du Budget Principal 2016

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif du Budget Principal 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Laurent TAUPIN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Alain BRIONNE, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, par une (1) voix contre et seize (16) voix pour adopte le compte administratif 2016,

- approuve le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 230 947,33 €	1 600 750,34 €	455 431,13 €	517 448,99 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	231 585,09 €	326 163,29 €	
RESULTAT			
-264 145,43 €			
Restes à réaliser			
		68 056,46 €	3 723,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
601 388,10 €		-328 478,89 €	

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C - Affectation des résultats 2016

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 qui reprend les résultats de l'exercice 2016,

Considérant que les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-264 145,43 €
Restes à réaliser en dépenses	68 056,46 €
Restes à réaliser en recettes	3 723,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-328 478,89 €
Résultat de fonctionnement cumulé	601 388,10 €
Soit un résultat à affecter de	272 909,21 €

Après en avoir délibéré, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE au 1068	328 478,89 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU recette de fonctionnement au 002	272 909,21 €
INVESTISSEMENT A REPORTER dépense d'investissement au 001	264 145,43 €

D - Tarifs 2017

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle GUILLOT, adjointe déléguée qui informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter les tarifs communaux 2017. Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la transmission de la délibération en Préfecture de la Sarthe.

Désignation	Tarif 2016	Tarifs 2017
Photocopie A4 noir & blanc	0,15 €	0,15 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,30 €	0,30 €
Photocopie A4 couleur	0,30 €	0,30 €
Photocopie A3 couleur	0,60 €	0,60 €
Guide de randonnées	6,00 €	7,00 €
Location du podium (36 modules)	6 € le module	6 € le module
Badge complexe sportif	10,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une personne pour l'emprunt de livres et de revues	5,00 €	5,00 €
Supplément CD abonnement pour une personne	2,00 €	2,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour deux personnes pour l'emprunt de livres et de revues	10,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une famille (3 pers. Et +)	12,00 €	12,00 €

pour l'emprunt de livres et de revues		
Supplément CD abonnement à partir de 2 personnes	3,00 €	3,00 €
Remboursement de livres	Prix d'achat du livre au moment de son remplacement	Prix d'achat du livre au moment de son remplacement
Capture d'animaux : frais de capture	31,00 €	31,00 €
Capture d'animaux : frais journaliers	11,00 €	11,00 €
Cimetière : concession de 30 ans de 2 m ² Le renouvellement est au même tarif	80,00 €	80,00 €
Cimetière : concession de 50 ans de 2 m ² Le renouvellement est au même tarif	150,00 €	150,00 €
Caverne (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Columbarium (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	65,00 €	65,00 €
Jardin du souvenir : vacation funéraire	20,00 €	20,00 €
Restauration scolaire : repas maternelle et élémentaire	3,41 €	3,41 €
Restauration scolaire : repas adulte	5,43 €	5,43 €
Garderie périscolaire : Matin	2,14 €	2,14 €
Garderie périscolaire : Soir	2,55 €	2,55 €
Garderie périscolaire : $\frac{1}{4}$ d'heure supplémentaire	0,70 €	0,70 €
Temps d'Activités Périscolaire : non récupération d'un enfant à l'heure (mis en garderie en attendant les parents)		5,00 €
Location salle Polyvalente		
Caution salle		910,00 €
Caution ménage (forfait)		90,00 €

Location grande salle (avec cuisine, vaisselle et sanitaires)		
1 vin d'honneur (location de 6 heures)		90,00 €
Forfait week-end		250,00 €
<u>Tarifs majorés de 50 % pour les extérieurs.</u>		
Tarifs casse vaisselle		
Assiettes creuses blanches		2,09 €
Assiettes plates blanches		2,01 €
Assiettes dessert blanches		1,70 €
Bols blancs		1,11 €
Tasses à café porcelaine blanche		1,71 €
Verres Normandie 16.50 cl		1,76 €
Verres Scotland 22 cl		0,68 €
Flûtes 15 cl		1,79 €
Pichets à eau		1,79 €
Couteaux de table inox		0,56 €
Cuillères à soupe inox		0,91 €
Fourchettes inox unies		0,91 €
Cuillères à café inox		0,38 €
Plat à rôtir alu. 600 x 400 (four)		64,03 €
Bacs blancs (petit et grand)		53,36 €
Ramasse couverts		5,57 €
Planche à découper Poly. bleu		38,11 €
Corbeilles inox		3,94 €
Légumier inox		7,44 €
Salières - poivrières <u>VIDES</u>		0,63 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer les tarifs sus-cités par « catégories » à savoir, photocopies, abonnements à la bibliothèque, restauration scolaire, garderie périscolaire, TAP, captures d'animaux, cimetière et salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour, approuve les tarifs 2017 comme exposés ci-dessus et à dit qu'ils seront applicables à compter du jour de l'affichage de la délibération et de sa transmission au contrôle de légalité.

E - Vote des subventions 2017 allouées aux Associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer aux associations communales et extra communales le montant d'une subvention comme suit :

association	Subvention 2016	Subvention 2017
ASSOCIATION COMMUNALES SAINT MARS	8 700,00 €	8 710,00 €
amicale des ecoles	330,00 €	330,00 €
Basket les mouettes	2 700,00 €	2 700,00 €
cheyenne band country 72	280,00 €	280,00 €
cooperative scolaire pastourelle	800,00 €	800,00 €
cooperative scolaire patou	1 800,00 €	1 800,00 €
génération mouvement	60,00 €	100,00 €
jardinier sarthois	170,00 €	170,00 €
judo club - JJ SEM	590,00 €	590,00 €
loisirs st mars	400,00 €	400,00 €
musique municipale orchestre d harmonie	720,00 €	720,00 €
saint mars equitation	380,00 €	350,00 €
societe ACPG	170,00 €	170,00 €
société UNC AFN	100,00 €	100,00 €
tennis club	200,00 €	200,00 €
SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	12 880,00 €	6 980,00 €
Coopérative scolaire Le Patou - classe transplantée	12 000,00 €	6 000,00 €
équitation concours st mars	400,00 €	400,00 €
fête de la musique	300,00 €	400,00 €
jardinier sarthois concours fleurissement	180,00 €	180,00 €
SUBVENTIONS EXTRACOMMUNALES	2 540,00 €	5 452,00 €
ADMR	0,00 €	0,00 €
Collège Public Paul Chevallier	0,00 €	0,00 €
Comice Agricole Intercommunal d'Ecommoy	630,00 €	643,00 €
comite de jumelage	630,00 €	643,00 €
Fondation patrimoine	0,00 €	100,00 €
partage ecommoy	300,00 €	300,00 €
sarth'72	400,00 €	400,00 €
Rabelais - Convention famille		2 866,00 €
SUBVENTIONS IMPREVUES	580,00 €	500,00 €
TOTAL	24 120,00 €	21 142,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour, adopte les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement des montants alloués.

E - Vote des taux 2017

Monsieur TAUPIN Laurent, Maire, informe qu'il y a lieu de délibérer quant aux taux des taxes locales applicables en 2017.

Après étude de la Commission Finances, compte-tenu de la mise en place par la Communauté de communes d'une taxe sur le foncier bâti, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

La proposition 2017 faite aux membres présents est donc la suivante :

	2017	Pour mémoire taux 2016
- Taxe d'habitation	15.83 %	15.83 %
- Taxe foncière (bâti)	23.20 %	23.20 %
- Taxe foncière (non bâti)	45.37 %	45.37 %

Monsieur le Maire fait procéder au vote des taxes locales applicables en 2017 :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour vote les nouveaux taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2017 comme exposés ci-dessus.

F - Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,
Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 15 mars 2017,
Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour, décide de fixer à quinze ans (15) la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations.

G - Budget primitif 2017

Monsieur le Maire propose à Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le Budget primitif 2017,

Arrivée de madame Jeanine BEATRIX à 20h55.

Après proposition de la « Commission Finances » présidée par Monsieur TAUPIN Laurent, Maire, le budget primitif 2017 se décompose ainsi :

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	1 816 065,00 €
en section d'investissement à	1 025 053,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et dix-huit (18) voix pour adopte le budget primitif 2017 comme exposé ci-dessus.

3- Budget annexe Assainissement

A - Compte de Gestion 2016

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, par une (1) voix contre et dix-huit (18) voix pour, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Laurent TAUPIN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Alain BRIONNE, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, par une (1) voix contre et dix-sept (17) voix pour adopte le compte administratif 2016,

- approuve le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
---------------------------	--------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
62 933,49 €	63 119,15 €	34 618,67 €	34 057,91 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	31 113,46 €	10 420,85 €	
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
31 299,12 €		- 10 981,61 €	

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C - Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 qui reprend les résultats de l'exercice 2016,

Considérant que les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-10 981,61 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-10 981,61 €
Résultat de fonctionnement cumulé	31 299,12 €
Soit un résultat à affecter de	20 317,51 €

Après en avoir délibéré, par une (1) voix contre et dix-huit (18) voix pour, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire en recette d'investissement au 1068	10 981,61 €
Affectation en report à nouveau en recette de fonctionnement au 002	20 317,51 €
Affectation du déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au 001	10 981,61 €

D - Budget primitif 2017

Monsieur le Maire propose à Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le Budget primitif assainissement 2017,

Après proposition de la « Commission Finances » présidée par Monsieur TAUPIN Laurent, Maire, le budget primitif 2017 se décompose ainsi :

Le budget s'équilibre

en section de fonctionnement à	80 033,00 €
en section d'investissement à	68 871,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et dix-huit (18) voix pour adopte le budget primitif 2017 comme exposé ci-dessus.

4 - Communauté de communes

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil Communautaire du mardi 28 mars 2017 durant laquelle s'est déroulé le vote des budgets.

5 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

Finances

Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1^{er} adjoint au Maire, informe ses pairs des points suivants :

- Carrefour rues du 11 novembre et Rte d'Ecommoy : un commerçant souhaite que les jardinières ne soient pas installées sur l'îlot de sécurité qui est placé à l'angle des rues du 11 novembre et Rte d'Ecommoy afin que des véhicules puissent se garer dessus. Le conseil municipal, à la majorité, n'est pas favorable à ce qu'un aménagement de sécurité routière soit utilisé comme place de stationnement et dit que les jardinières seront mises en place.
- Voirie : des bandes blanches ont été peintes. Le service technique va ensuite se concentré sur l'entretien du cimetière avant de matérialiser les places de stationnement rue Gambetta.
- Bibliothèque : l'aménagement des extérieurs a commencé. M. Alain BRIONNE remercie M. Jean-Luc LAMENDIN, conseiller municipal, pour le prêt d'un motoculteur.
- Ecole élémentaire : le portail a été équipé d'une fermeture électrique pour assurer la sécurité des élèves.
- Centre bourg : un balayage est effectué tous les vendredis.
- Dépigeonnage : un devis pour un passage par semaine avec deux cages pendant trois mois est en attente (environ 1 500 € TTC).
- Vente CR
- Convention fourrière animale 2017 :

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le courrier de la Ville du Mans du 29 août 2016 ayant pour objet le « renouvellement de la convention fourrière animale » :

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé pour l'année 2017 soit 0.55 €/habitant.

De même, les tarifs pour les frais de garde sont reconduits :

- 1 € TTC/animal/jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours de garde,
- 2 € TTC/animal/jour à compter du 9^{ème} jour de garde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le renouvellement de la convention avec la fourrière animale de la ville du Mans,

- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint au Maire à signer tout document administratif ou financier relatif à ce point.

Environnement, jumelage et cimetière

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit :

- Comité de Jumelage et d'Échanges de la Communauté Européenne du Canton d'Ecommoy et des Communes adhérentes : l'assemblée générale s'est tenue le 23 mars 2017 à Saint Gervais en Belin. L'accueil des allemands les 1 et 2 septembre 2017 était à l'ordre du jour. Le programme sera finalisé fin mai.

Affaires scolaires et culturelles

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

- La prochaine commission scolaire aura lieu le 24 avril 2017 à 18h30.
- Projet Educatif Territorial : des questionnaires ont été envoyés aux familles et le retour de l'évaluation du PEDT fera l'objet d'un article dans le Saint Mars Magazine.
- Convention groupement de commandes - mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles :

Vu le Code Général des Collectivités Générales,

Vu le code de l'Education, Vu le schéma directeur des Espaces Numériques de Travail (ENT) du Ministère de l'Education nationale,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 des marchés publics,

Vu la proposition du rectorat de mettre à disposition des écoles de l'Académie de Nantes un ensemble de services numériques intégrés,

Monsieur Laurent HUREAU indique que cet outil s'adresse :

- aux enseignants et aux élèves des écoles qui ont accès à des espaces et des outils pédagogiques,
- aux parents qui ont accès au suivi scolaire de leur enfant et aux informations communiquées par l'enseignant, par l'école, par la Municipalité,
- aux services de la commune qui ont accès aux outils de gestion des services en lien avec l'école (en aucun cas aux espaces et outils pédagogiques, au suivi scolaire des enfants)

Vu l'intérêt des enseignants et des enfants,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de l'Académie de Nantes adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2012,

Vu le marché public négocié avec l'éditeur Its Learning, actuel fournisseur de l'ENT e-primo arrivant à termes le 11 avril 2017,

Vu la Refondation de l'école de la République, et le nouveau cycle de consolidation CM1-CM2-6ème qui démarre à l'école et se poursuit au collège,

Vu la proposition de reconduire le marché jusqu'au 18 juillet 2018, date du terme du marché e-lyco (ENT du collège),

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent HUREAU,

Le conseil municipal, par une (1) voix contre et dix-huit (18) voix pour,

- décide d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes pour la période du 11 avril 2017 au 18 juillet 2018,
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion,

- autorise le rectorat de l'Académie de Nantes à coordonner le groupement de commandes.
- Centre socio-culturel F. Rabelais : l'assemblée générale se tiendra le 17 avril 2017 à 18h30.
- Bibliothèque :
Conférence sur les oiseaux et construction de nichoirs le 01/04/2017,
Kirigami le 12/04/
Découverte jeux en bois le 26/04/2017.

Économies d'énergies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, interroge M. Nordine VALLAS, conseiller municipal, sur l'avancée du projet de création de boîtiers pendant un atelier Temps d'Activités Périscolaire pour relever et étudier la consommation d'électricité au groupe scolaire. M. Nordine VALLAS répond qu'il n'a pas contacté l'animatrice en charge de cet atelier.

Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, informe ses pairs que le Saint Mars Magazine a été envoyé à la Communauté de communes.

Monsieur le Maire intervient pour informer le conseil municipal de la proposition de La Poste d'ouvrir désormais en semaine à partir de 9h30 au lieu de 9h et en contre-partie d'ouvrir un samedi sur deux de 9h30 à 12h à partir du 10 mai 2017.

A la majorité, le conseil municipal est favorable à ces nouveaux horaires d'ouverture de La Poste.

Monsieur le Maire propose qu'un article soit inséré dans le Saint Mars Magazine pour informer les habitants de ce changement.

Madame Elisabeth FOLLENFANT précise que le magazine contient un article sur les élections, les cartes d'identité, les tarifs de location de la salle polyvalente et que l'article sur les travaux a été enlevé. Il partira à l'impression en début de semaine prochaine et sera distribué immédiatement après réception.

Elections

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint au Maire, relate le découpage, le tamponnage et la mise en enveloppe des 1 794 cartes électorales.

Dans un souci d'économies, leur distribution sera faite par des membres de la Commission élections. La Commune a été divisée en quatre zones géographiques à cette fin.

Monsieur le Maire ajoute que les cartes qui n'auront pu être distribuées seront données le jour des élections.

Fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- la Commission fêtes et cérémonies s'est réunie le 27 mars 2017 à 18h30 et a travaillé sur l'organisation du Repas des Anciens (70 ans et plus) qui aura lieu le 30 avril 2017. Le service sera assuré par des élus à la fois pour réaliser des économies mais également pour des raisons relationnelles.
Une enquête sur les besoins en logements et services des seniors sera envoyée avec l'invitation. Les retours seront à faire avec la réponse de participation au repas des

Anciens. Les élus pourront ainsi faire un compte-rendu des besoins identifiés lors du repas des Anciens ce qui permettra d'échanger durant le déjeuner.

- Lavoir : l'inauguration aura lieu le 09/09/2017 aux alentours de 15h. Différentes animations sont prévues telles qu'un concert, un atelier théâtre...

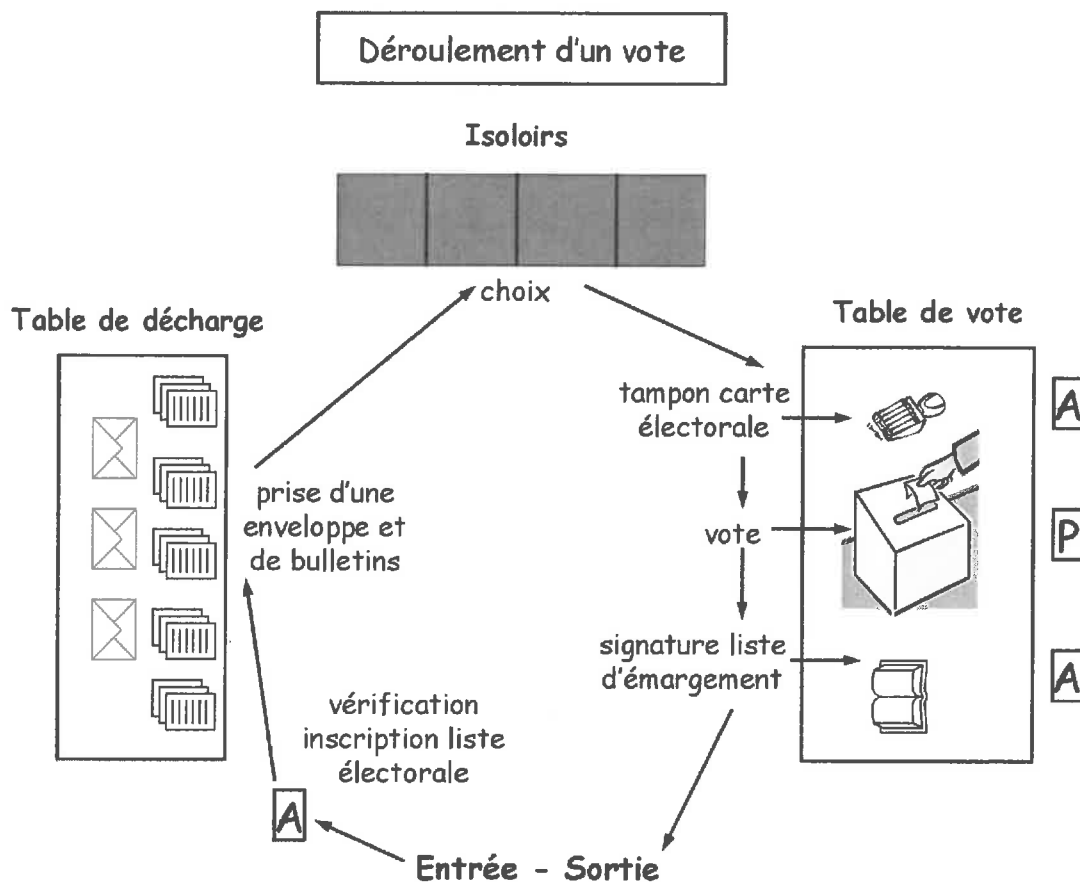
Numérotation voirie

Madame Isabelle GUILLOT, adjoint en charge de la numérotation des voies, informe le conseil municipal que les certificats d'adresses pour la rue des Tilleuls, la route d'Ecommoy, la Rotterie, Les Cormiers, Creuse et la Croix du Genêt ont été faits.

La prochaine Commission numérotation des voies aura lieu le 24 avril 2017 à 18h à la Mairie.

8 - Informations et questions diverses

- Bercé Forêt d'exception : Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a officialisé l'attribution du label Forêt d'Exception à la forêt de Bercé le 18 mars 2017 en présence de l'ensemble des partenaires du projet.
- Presbytère : pour des raisons économiques, il a été fait le choix de faire une dalle en béton qui sera peinte.
- Monsieur le Maire fait le rappel suivant des consignes des bureaux de vote pour les élections :



Permanences pour les élections présidentielles et législatives

23/04/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->16h	16h->19h
Jean-Luc LAMENDIN	Cécile CHAUVEAU	Alain BRIONNE	Jeanine BEATRIX
Nordine VALLAS	Laurent HUREAU	Élisabeth FOLLENFANT	Véronique BOTTRAS
Olivier VERITE	Tony CAMUS	Yves NIVAULT	Laurent TAUPIN

07/05/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->16h	16h->19h
Dominique GRASSIN	Corinne PAUTONNIER	Alain BRIONNE	Cécile CHAUVEAU
Lucie HERTEREAU	Laurent TAUPIN	Élisabeth FOLLENFANT	Isabelle GUILLOT
Nordine VALLAS	Sandra VELOT	Yves NIVAULT	Géraldine LALANNE

11/06/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->15h30	15h30->18h
Tony CAMUS	Cécile CHAUVEAU	Alain BRIONNE	Jeanine BEATRIX
Corinne PAUTONNIER	Isabelle GUILLOT	Élisabeth FOLLENFANT	Véronique BOTTRAS
Olivier VERITE	Laurent HUREAU	Yves NIVAULT	Géraldine LALANNE

18/06/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->15h30	15h30->18h
Jean-Luc LAMENDIN	Sandra VELOT		Véronique BOTTRAS
			Tony CAMUS

- Syndicat Mixte de Développement Numérique (SMIDEN) : le rapport annuel est en ligne sur le nouveau site internet.

Dates pour des prochains Conseils Municipaux
Le 28 avril 2017 à 20h
Le 1er juin 2017 à 20h
Le 30 juin 2017 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 22h50.

Le Secrétaire,

T. CAMUS

